

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 01 SEPTEMBRE 2022

Le premier septembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-six août deux mil vingt-deux et transmise par voie électronique le vingt-six août deux mil vingt-deux et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mr MASSONDO Charles, Mme DAGUERRE Mayie, Mr DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, Mr BOURDE Arnaud, Mme LEGARTO Monique, Mr ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mr CHRISTY Robert, Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud, Mme PREBENDE Amaia, Mr GARICOITZ Daniel, Mr ASTABIE Arnaud.

Absents : Mr LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, Mr AYCAGUER Pettan, Mme EYHERABIDE Marie, Mme AROTCE Marie-Noëlle,

Absents mais ayant donné pouvoir :

M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique,
Mme EYHERABIDE Marie donne pouvoir à Mr ETCHEPAREBORDE Arnaud
Mr AYCAGUER Pettan donne pouvoir à Mr CHRISTY Robert
Mme AROTCE Marie-Noëlle donne pouvoir à Mr ASTABIE Arnaud

Secrétaire de séance : Mr CHRISTY Robert

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2022
- Reversement du montant des droits de place au Comité des fêtes de Saint-Palais
- Proposition de transfert au SDEPA de la compétence optionnelle : Exploitation des installations d'éclairage public et d'aires de jeux
- Demande de subvention départementale pour l'année 2022
- Appel à projets 2022 « Terre de jeux 2024 » : demande de subvention
- Plan de financement du transfert de musée : validation du plan et demande de subvention
- Décision modificative
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses - Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

L'ordre du jour portant sur la proposition de transfert au SDEPA de la compétence optionnelle : Exploitation des installations d'éclairage public et d'aires de jeux, est reporté à un prochain conseil municipal

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du deux juin deux mil vingt-deux.

1. DÉLIBÉRATION N° 01092022-1 - Reversement du montant des droits de place au Comité des fêtes de Saint-Palais

Le Comité des Fêtes, sollicite, comme les années passées, le versement de la subvention communale correspondant au montant des droits de place des manèges encaissés par la commune. La somme recouvrée s'élève à 1425,00 €.

La décision de reverser au comité des fêtes de Saint-Palais la somme de 1 425,00 € est adoptée à l'unanimité.

2. DÉLIBÉRATION N° 01092022-2 - Demande de subvention départementale pour l'année 2022

Le Conseil Départemental accompagne les projets sous maîtrise d'ouvrage communale visant à maintenir le patrimoine existant et les services à la population.

Au titre des espaces publics, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement. Le règlement départemental de soutien aux communes précise les catégories éligibles dont la catégorie « Espaces publics ».

Cette catégorie comprend les travaux de maintien de la voirie communale, des espaces extérieurs publics, des trottoirs, des voies cyclables, des cheminements piétons.

Une subvention d'un montant de 4 703,20 € peut être sollicitée.

3. DÉLIBÉRATION N° 01092022-3 - Appel à projets 2022 « Terre de jeux 2024 » : demande de subvention

L'appel à projets est orienté sur la thématique des équipements sportifs et de loisirs en lien avec le label, "Terre de Jeux 2024", en vue de constituer un héritage à l'occasion de cet événement international.

Cet appel à projets consiste à :

- renforcer le développement de la pratique sportive fédérale, scolaire et de loisirs encadrée et non encadrée,
- consolider le plan départemental d'actions Santé/Bien-être par l'activité physique pour tous, notamment, l'ensemble des publics prioritaires du Département : collégiens, publics en situation de handicap, en insertion et les séniors,
- s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques souhaite, ainsi, accompagner l'effort des collectivités qui investissent en vue de structurer leur territoire et contribuer à la qualité de vie de leurs habitants au travers de la pratique d'activités physiques et sportives.

Cet appel à projets, tourné vers le développement de la pratique des activités physiques et sportives par toutes et tous, s'articule autour de deux axes déclinés comme suit :

- Axe 1 : les équipements sportifs structurants engagés dans le développement durable ouvert aux communes et EPCI,
- Axe 2 : Les équipements sportifs de loisirs de proximité, réservé aux communes.

Le fronton pourrait bénéficier de cet appel à projets. Dans le cadre de son centenaire des travaux sont nécessaires :

- remplacement des grillages au-dessus des frontons
- peintures des deux frontons et des vestiaires
- construction de vestiaires et salle de réunion
- mise en accessibilité
- installation de toilettes publiques
- assises pour gradins
- travaux divers et aménagements des abords

Le coût prévisionnel des travaux seraient de 324 166,67 € HT. Le taux maximum d'aide du Département est plafonné à 30 % du coût de l'opération.

Une demande de subvention sera également sollicitée auprès l'Agence Nationale du Sport, à l'Etat (DETR), la Région pour les équipements utilisés par les lycées.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan prévisionnel réhabilitation du fronton				
Dépenses HT		Recettes HT		Taux
		Aides publiques		
Travaux		Etat (DETR)	36 616,67 €	10
- Aménagement	339 166,67 €	Région	36 616,67 €	10
		Agence Nationale du Sport	36 616,67 €	10
		Département (appel à projet 2022)	109 850,00 €	30
		Communauté d'Agglomération Pays Basque	6 000,00 €	2
Autres dépenses (selon opération)				
- Honoraire architecte	27 000,00 €			
		AUTOFINANCEMENT		
		- Fonds propres		
		- Emprunts	140 466,67 €	38
Total Dépenses	366 166,67 €	Total recettes	366 166,67 €	100

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'investissement présenté, sollicite de l'Etat, de la Région du Département de l'Agence Nationale du Sport le maximum de subventions possible pour ce type d'opération, précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé par emprunt.

4. DÉLIBÉRATION N° 01092022-4 - Plan de financement du transfert de musée : validation du plan et demande de subvention

Le présent projet a pour objectif principal d'intégrer le Musée de Basse Navarre, musée associatif propriétaire de collections ethnologiques importantes dans Bideak, centre jacquaire situé dans le centre de Saint Palais équipement neuf hébergeant déjà l'Office du tourisme, une salle de conférence aux normes et des salles d'exposition.

Il s'agit donc de donner à un équipement un contenu riche de sens et de faire faire accéder un musée à des conditions professionnelles de conservation préventive des collections. De faire converger l'un vers l'autre une institution muséale d'une part et un équipement polymorphe moderne d'autre part, pour donner à l'un et l'autre une identité plus forte.

Plan de financement prévisionnel du transfert du Musée			
Dépenses HT		Recettes HT	
- Partenariat de projet	8 000,00 €	<i>Etat</i>	50 000,00 €
- AMO, Marché de conception	50 000,00 €		
- Fabrication Scénographie et signalétique	100 000,00 €	<i>Région</i>	75 000,00 €
- Mise en sécurité	150 000,00 €		
- Frais annexes étude et coeff.	30 000,00 €	<i>Département</i>	50 000,00 €
- Autres frais	20 000,00 €		
		<i>Communauté d'Agglomération Pays-Basque</i>	50 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	
		- Fonds propres	
		- Emprunts	133 000,00 €
Total Dépenses	358 000,00 €	Total recettes	358 000,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement présenté, sollicite de l'Etat, de la Région du Département de la CAPB le maximum de subventions possible pour ce type d'opération. Il précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé par emprunt..

5. DÉLIBÉRATION N° 01092022-5 - Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus sur certains comptes et opérations ne sont pas suffisants. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative.

BUDGET COMMUNE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 125 : Autres bâtiments publics	- 28 200,00 €		
2152 (21) - 111 : Installations de voirie	22 000,00 €		
2183 (21) - 125 : Matériel de bureau	6 200,00 €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	- €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
7489 (14) : Revers et restitution sur autres attributions	20 000,00 €		
022 (21) : Dépenses imprévues	- 20 000,00 €		
Total Dépenses	- €	Total Recettes	- €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres vote la décision modificative n° 2 du budget de la commune

6. Compte-rendu des commissions

- Commission Santé-Sociale-CCAS :

- Réunion commission : pas de réunion

- Attribution de logements : Peu d'attribution de logements

- Projet dialyse : le projet pourrait voir le jour dans les 2 à 3 ans sur un terrain appartenant à la commune

- Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

- Travaux rue Thiers : les travaux ont été réalisés par le Conseil Départemental 64.

- Travaux salles de réunion : Il reste la mise en place des rideaux. Le coût total est de 159 000,00 € Des subventions de l'Etat et du Département pour une somme globale de 71 519,56 €. Un versement de la TVA sera perçu l'année prochaine représentant 25 000 € Le reste à charge pour la commune est de 61 400,00 €.

- Travaux maison Touzaa : les travaux sont en cours. Le reste à charge serait de 9 800 €.

- Eclairage salle airetik : Les devis sont en cours

- Chemin d'Ithorrotz : Lors du dernier conseil municipal le sens de circulation sur une portion de ce chemin avait été validé. Cela engendrait des problèmes d'accès pour un agriculteur sur deux parcelles. Après visite et discussion avec l'agriculteur il a été convenu qu'un accès serait modifié afin qu'il puisse entrer avec ses engins agricoles.

Des panneaux de signalisation seront mis en place prochainement

- Etude AUDAP : Il a été demandé à la CAPB qui doit la valider.

- Projets promoteur : pour toutes ces questions les membres de la commission seront invités.

- Electricité : les documents sont en cours de préparation afin que le conseil puisse voter sur les modalités de l'éclairage public en hiver.

- Travaux sur les berges de la Bidouze : c'est une compétence de la CAPB. Celle-ci a rencontré les propriétaires des riverains de la Bidouze.

- Commission vie associative et culturelle :

- Fréquentation Bideak :

- Avril 2022 : 211 visiteurs – OT 151- Gîte 82

- Mai 2022 : 349 visiteurs dont 80 en groupe - OT 257 – Gîte 120

- Juin 2022 : 818 visiteurs dont 200 en groupe et 303 en conférences/réunions (315 en individuel) - OT 287 – Gîte 179. Pour comparaison en juin 2021 : 949 visiteurs dont 547 en individuels – OT 201-

- Juillet 2022 : 906 visiteurs (-214/2021) dont 10 en groupe et 395 en conférences/réunions -OT 584 (- 88 /2021) - Gîte 235 (en 2021 ?)

- Août 2022 : 828 visiteurs (+43/2021) dont 23 en groupe et 109 en conférences/réunions - OT 825 (+46/2021) – Gîte 236 (+56/2021)

Jusqu'au 31 Octobre 2022 : exposition en salle 1 des collections textiles du musée basque et de l'histoire de Bayonne. Le vernissage a eu lieu le 05 Août.

Jusqu'au 31 Octobre 2022, en salle 2, Begirada continue à exposer avec l'exposition de l'œil de Ken.

Dans le cadre de la journée du patrimoine 16-17-18 Septembre, Zuaznabar-Inda Alain va proposer des visites guidées de Bideak les : 17 à 10 h et 16 h et le 18 à 10 h. Le reste du programme reste à valider.

Dans le cadre de l'exposition tissus, Zuaznabar-Inda Alain sera interviewé par France Bleu Pays Basque, dimanche 04 Septembre à 8 h 42, et dans le cadre de la journée du patrimoine le 17 Septembre à 8 h 42.

Lors d'un prochain conseil municipal, il est proposé de présenter Mr Zuanabar-Inda

- Déchets :

L'envoi des courriers par rapport à la réunion d'information et de distribution de badges se fera à partir du 19 Septembre. La présence de 5 à 6 conseillers est souhaitée par soirée : 05, 06, 12 et 13 Octobre 2022 à 20 h à Bideak.

- Commission commerce – économie – animations - communication :

- Fêtes de Gibraltar : elles ont lieu le 04 septembre prochains. A ce jour 195 réservations ont été validées.

- Fêtes de Sanguesa : une invitation pour 10 personnes a été transmise par Sanguesa

- Bulletin municipal : Il devra être terminé pour une sortie en fin d'année. Les articles seront à terminer pour fin octobre.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Schéma directeur des aménagements cyclables :

Suite à la présentation du schéma des aménagements cyclables établi par le cabinet Atelier Lavigne. Une nouvelle étude doit être effectuée afin de connaître les voies possibles à envisager ainsi que le coût des travaux (étude technique approfondie et étude juridique) pour relier le centre-bourg au secteur établissement scolaires secondaire et hôpital. Cette étude et les travaux conséquents à cette étude pourront en partie être financés par des fonds du Syndicat des mobilités Pays Basque Adour.

Des bornes de recharges vélo, des stations de réparation, des toilettes publiques ont été installés sur le site Punpa ainsi que des barrières canadiennes spéciales vélo sur le chemin des statues. D'autres équipements dédiés aux cyclistes sont en cours de déploiement dans la commune.

- Plan Local de Randonnée : Tous les projets portés par la commune de Saint-Palais et présentés à la CAPB ont été retenus

- Inauguration du site Punpa : Elle est prévue le 02 septembre prochain

- Fronton : Un projet de construction d'un bâtiment et d'éclairage de la cancha est à l'étude. Le fronton Guéraçague aura 100 ans en 2023

- Fêtes de St-Palais : Il n'y a pas eu de parties de rebot. C'est regrettable mais pas du ressort de la commune. La commune de St Palais et les concitoyens espèrent avoir régulièrement une partie de rebot de prestige le dimanche matin des fêtes de St Palais.

- Commission des finances :

Mme Legarto présente les comptes de la commune et de Bideak au 29 août 2022 :

A. LA COMMUNE

1. Etat de la trésorerie de la commune au 29/08/2022

La trésorerie au 29 août 2022 s'élève à 553 276 € contre 905 169 € à fin décembre 2021, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à 511 064 € selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par le Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020.

1. Les équilibres financiers

Le TDB au 31 août 2022 fait état de recettes de fonctionnement d'un montant de 1269 K€ soit 66 % des recettes prévisionnelles et un montant de charges de fonctionnement de 991K€ soit 55 % des dépenses prévisionnelles ; Sachant que les 8 premiers mois représentent 67 % de l'exercice, il ressort que, au regard du budget primitif, les recettes épousent la linéarité prévue et que les dépenses présentent un décalage.

L'excédent de fonctionnement sur les 8 premiers mois s'élève ainsi à 278 K€.

Dans la section investissement, les recettes sont de 442 K€ pour des dépenses de 1145 K€ (Remboursement prêt de 119 K€ et investissements à hauteur de 1026 K€).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève, sur les 8 premiers mois, à la somme de 702 K€, montant qui vient amputer la trésorerie de la commune.

B. BIDEAK

Les recettes au 29 août 2022 s'élève à 36 K€, en ce compris 30 K€ de subvention de la commune.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 K€. Toutefois des charges de personnel sont prises en charge par la commune et feront ultérieurement l'objet d'une régularisation dans les comptes.

Les investissements s'élèvent à 1 K€

Sa trésorerie s'élève à 10 K€ contre 3 K€ au 31 décembre 2021.

12. Questions diverses

Mr le Maire fait part du passage de pèlerins bretons qui faisait le chemin de Saint-Jacques et portait de la terre bretonne. Ils ont été satisfait de l'accueil saint-palaisien.

Le prochain conseil municipal sera le 04 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01092022-1 à 01092022-5.

Signature du Maire :

A handwritten signature consisting of a large horizontal loop on the left, a vertical line extending upwards from the center, and a horizontal line extending to the right from the base of the vertical line.

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature consisting of several overlapping diagonal strokes from the bottom-left to the top-right, with a small vertical tick mark at the top.

